

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

1/ Le Service des Sports de la ville de BRIANÇON organise le 27^{ème} RELAIS PÉDESTRE NÉVACHE-BRIANÇON, le dimanche 25 SEPTEMBRE 2016, par équipes de **7 coureurs**.

2/ Le départ aura lieu à 9h30 précise, de l'Office du tourisme de Névache (ville haute), le dimanche 25 SEPTEMBRE. La remise des dossards aura lieu à partir de 9h sur la ligne de départ à Névache le jour de l'épreuve.

3/ L'Arrivée sera jugée à **100m du sommet de la gargouille « Porte Dauphine »**.

4/ La remise des prix aura lieu à partir de 12h, dans le parc « Chanoine-Motte » (sous la porte Dauphine).

5/ pour les 6 premiers relais, la course est ouverte aux enfants nés entre 1999 et 2006 inclus; toutefois, les entraîneurs pourront intégrer dans leurs équipes des enfants plus jeunes. **Les équipes ne devront pas avoir dans leur effectif plus de 2 coureurs nés entre 1999 et 2002**. Les équipes seront **composées de 7 coureurs**; des coureurs pourront doubler les relais sans toutefois dépasser le quota de coureurs nés en 2002.

Les équipes qui ne rentrent pas dans ce règlement seront quand même classées, mais ne marqueront pas de points pour le classement club.

6/ Le dernier et 7ème relais est ouvert à partir de la catégorie JUNIOR (98 et avant).

Catégories d'âges:

minimum 2006.

maximum 2 coureurs de 1999 à 2002, **sauf pour le dernier relais**.

7/ Le circuit empruntera les pistes de ski de fond reliant NÉVACHE et BRIANÇON, soit une **distance d'environ 21 km**.

Les relais seront en place à :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| - Relais 0 : Départ O.T de Nevache | => Pont des Armands 2400m |
| - Relais 1 : Pont des Armands | => Pont de Plampinet 2650m |
| - Relais 2 : Pont de Plampinet | => Pied de la Plaine 2000m |
| - Relais 3 : Pied de la plaine | => Pont de la Draye 3800m |

NEUTRALISATION

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| - Relais 4 : Pont de la Draye | => Pont du Rosier 2020 m |
| - Relais 5 : Pont du Rosier | => La Vachette 3040m |
| - Relais 6 : La Vachette | => Briançon (porte de Pignerol) |
- Briançon arrivée 5500m**

8/ Le transport aller et retour des équipes est **à la charge des clubs**.

9/ Un **CHALLENGE** sera attribué au club ayant marqué le plus de points dans les dix premières places, plus cumul bonification équipes féminines; + 1 point par équipe classée après la 10ème place.

- 1ère équipe : 10 points

- 2ème équipe : 9 points

- 3ème équipe : 8 points et ainsi de suite jusqu'à la dixième place.

Les 10 premières équipes féminines auront une bonification.

- 1^{ère} : 5 points

- 4^{ème} : 2 points

- 2^{ème} : 4 pts

- 5^{ème} à 10^{ème} place : 1 point

- 3^{ème} : 3 pts

10/ Un accompagnateur en VTT ou à pied, par équipe, est vivement conseillé.

11/ Pour des raisons techniques et de sécurité, **le parcours sera neutralisé au Pont de la Draye**. Après l'arrivée du dernier relayeur, un deuxième départ sera donné. Il sera effectué un cumul des temps des deux étapes.

12/ Tous les relais seront signalés par des panneaux. Le balisage étant effectué par rubalise rouge et blanche et peinture aérosol biodégradable.

13/ Les dossards seront remis aux entraîneurs des équipes, la restitution des dossards se fera de la même façon.

14/ Pensez à vous munir d'**épingles à nourrice**, 4 épingles par coureur.

Suite au nouveau règlement des courses hors stade, l'organisation ne fournira pas d'épingles.

15/ Suite à la loi du 22/03/99, les enfants qui participent à la course devront être en possession d'une licence sportive (quelle que soit la discipline), ou d'un certificat médical.